

(N° 13.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1868.

(Voir le N° 106 et son erratum, session de 1866-1867, et le N° 25,
session de 1867-1868 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de trois millions quatre cent cinquante-six mille huit cent douze francs (3,456,812 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1867, resteront disponibles sur les art. 22, 26 et 27, pourront être transférés au Budget de 1868.

Bruxelles. le 29 novembre 1867.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉCK.*

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	— du personnel des bureaux	145,700	»	
3	Matériel	37,600	»	225,800
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	10,000	9,500	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500	»	
6	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse grand-ducale.	38,500	»	
7	France.	64,500	»	
8	Grande-Bretagne	71,000	»	
9	Italie	65,500	»	
10	Mexique, avec faculté de transfert à l'art. 21	42,000	»	
11	Pays-Bas	46,500	»	
12	Prusse et Confédération du Nord	51,500	»	
15	Russie	71,000	»	694,470
14	Bésil	30,000	»	
15	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000	»	
16	Espagne	22,000	»	
17	États-Unis	50,000	»	
18	Portugal	20,000	»	
19	Turquie	45,970	»	
20	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	26,500	»	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
21	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	160,250	»	160,250

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
22	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
25	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	8,240 »	»	
24	Personnel			
24	Frais divers.	560 »	»	
25	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	8,050 »	»	
26	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	85,120 »	»	99,750 »
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
27	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION.			
28	Chambres de commerce	15,500 »	»	
29	Frais divers et encouragements au commerce	48,000 »	»	
50	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers; remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (<i>Credit non limitatif</i>)	8,000 »	»	60,500 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur — Services spéciaux. — Construc- tions et réparations maritimes.</i>			
51	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux 2/3 de solde, en non-activité et non remplacé.	559,006 »	»	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
52	Personnel	26,447 »	»	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>			
53	Personnel } Traitement	518,946 »	»	
54	Personnel } Remises aux pilotes et aux rece- veurs du pilotage et des droits de fanal. (Crédit non limitatif.)	258,000 »	»	
55	Remboursement de droits à l'Administration néer- landaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif.) . . .	13,500 »	»	
	<i>Sauvetage.</i>			
56	Personnel.	15,420 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
57	Personnel } Traitement	54,694 »	»	
38	Personnel } Primes et remises. (Crédit non limitatif)	4,000 »	»	
	<i>Écoles de navigation.</i>			
59	Personnel.	19,380 »	»	
40	Pêche maritime. } Subsidés aux caisses de pré- voyance des pêcheurs et encou- ragements à l'éducation pratique des marins	47,945 »	»	
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
41	Dépenses diverses	809,104 »	200,000 »	
				2,086,442 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	2,500 »	»	
45	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	»	5,300 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Étrangères. fr.	5,247,312 »	209,500 »	5,456,812 »